

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	39
Votants par procuration	11
Absents	6
Total des votes	50

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN
SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIEN, M. LEMOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER
TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS
SUPPLEANTS EXCUSES : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAUX, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER
TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, M. BARRE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST
SUPPLEANTS ABSENTS : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER
PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER
SECRETAIRE DE SEANCE : M. SWERTVAEGER

N° 29-2022 Subvention de fonctionnement 2022 au budget « Bâtiment à vocation économique » BVE

Afin de permettre l'équilibre budgétaire du BVE, il est nécessaire que la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle verse à ce budget annexe une subvention d'équilibre.

Pour l'exercice 2022, le montant (maximum) de cette subvention s'élève à 133 980.42 €.
Pour mémoire le montant de cette subvention en 2021 était de 100 000 euros.

Le crédit budgétaire est inscrit au chapitre 65 du budget principal 2022 de la CCPAVR.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

CONSIDERANT le vote préalable du budget principal prévoyant ces crédits,

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-29-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité*

- **DECIDE DE VERSER** une subvention d'équilibre de 133 980.42 € maximum au budget annexe « bâtiment à vocation économique » de la CCPAVR.

Pont-Audemer, le 04 avril 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Michel Leroux

Michel LEROUX

